

Le statut Auto-entrepreneur

Le statut **Auto-entrepreneur** s'adresse en particulier aux personnes (étudiants, salariés, fonctionnaires, demandeurs d'emploi ou retraités) qui ne veulent pas nécessairement créer une société commerciale pour exercer leur nouvelle activité et souhaitent pouvoir débuter ou arrêter facilement leur activité indépendante.

Ce statut présente un certain nombre d'avantages. Par exemple, les charges sociales et fiscales sont payées par un prélèvement libératoire mensuellement ou trimestriellement calculé sur le chiffre d'affaires. Pas de chiffre d'affaires = pas de charges sociales ou fiscales.

Il n'est accessible qu'aux activités ayant un chiffre d'affaires maximum de 80 000 euros HT pour la vente de marchandises ou de 32 000 euros HT pour les prestations de services.

Toutefois, même s'il permet de devenir aisément entrepreneur, il se peut qu'il ne soit pas adapté à votre situation personnelle et à votre futur projet d'activité. Il est donc impératif, dans tous les cas, de vous faire accompagner.

Il existe des réunions d'informations organisées par les Chambres consulaires ou la Boutique de Gestion.

Les sites utiles

- www.apce.com (Agence pour la création d'entreprise)
- www.service-public.fr (Portail de l'Administration Française)
- www.france-initiative.fr (Réseau de financement et d'accompagnement)
- www.auto-entrepreneur.fr (Portail du statut auto entrepreneur)
- www.bnua.net (Bourse Nationale d'Opportunités Artisanales)
- www.1001-opportunites.fr (Portail de la reprise d'entreprise en Région Centre)
- www.oseo.fr (Solution de financement pour les porteurs de projets)
- www.adie.org (Aides aux personnes exclues des systèmes bancaires classiques)
- www.adieconnect.fr (Microcrédit en ligne)
- www.centrecapitaldeveloppement.com (Soutien financier pour le développement et la transmission de PME-PMI régionales)
- www.reseau-entreprendre.org (Association de chefs d'entreprises)
- www.financites.fr (Société de capital-risque solidaire destinée aux micro entrepreneurs des quartiers)
- www.creersolidaire.org (Réseau d'économie solidaire)
- www.cigales.asso.fr (Clubs d'investisseurs locaux pour le développement d'entreprises solidaires)

Les manifestations à retenir

Les rendez-vous de la création et de la reprise d'entreprise
(salon à Chartexpo 2^{ème} semestre de l'année : pour plus de précisions contacter la Chambre de Commerce et d'Industrie ou la Chambre de métiers et de l'Artisanat).

La semaine du microcrédit
(pour plus de précisions : contacter l'ADIE).

Salon des entrepreneurs à Paris
(1^{er} trimestre de l'année - Pour plus d'infos : www.salonsdesentrepreneurs.com)

CRÉATEURS, REPRENEURS,
UN RÉSEAU POUR VOUS
EN EURE-ET-LOIR

CRÉATEURS, REPRENEURS,
UN RÉSEAU POUR VOUS
EN EURE-ET-LOIR

PLAQUETTE RÉALISÉE ET FINANCIÉE PAR :



le
CODEL
Eure&Loir



EN PARTENARIAT AVEC :



CRÉATEURS, REPRENEURS,
UN RÉSEAU POUR VOUS
EN EURE-ET-LOIR

LES SOLUTIONS DE FINANCEMENTS



NOM DE L'AIDE	NATURE DE L'AIDE	INTERVENANT
ACCIRE	Exonération partielle des charges sociales pour le créateur ou le repreneur pendant les 12 premiers mois après l'immatriculation. (sous conditions d'éligibilité).	Centre de formalité des entreprises (CCI et CMA)
NACRE	Aide au montage du projet, appui pour le financement et pour le développement de l'entreprise. Aide destinée aux demandeurs d'emploi, aux personnes de plus de 50 ans, aux jeunes de 18 à 25 ans et aux salariés reprenant leur entreprise en RJ ou LJ (sous conditions d'éligibilité).	CER France, Chambre de Métiers et de l'Artisanat et Boutique de gestion
Prêt à la Création d'Entreprise	Le PCE s'adresse à toutes les entreprises, en phase de création quel que soit leur secteur d'activité. Prêt sans garantie ni caution personnelle compris entre 2000€ et 7000€.	Etablissement Bancaire
Conseil Général d'Eure-et-Loir	Aide financière pour les bénéficiaires du RSA d'un montant de 1 530€ (sous conditions d'éligibilité).	Conseil Général d'Eure-et-Loir
Eure-et-Loir Initiative	Prêt personnel à taux 0% obligatoirement accompagné d'un financement bancaire, remboursable sur 5 ans avec un différé de 12 mois. Le montant maximum peut s'élever à 25 000€ (sous conditions d'éligibilité).	Le CODEL
Nouvelles Entreprises	Prêt personnel à taux 0% obligatoirement accompagné d'un financement bancaire, remboursable sur 5 ans. Le montant maximum peut s'élever à 5 000€ (sous conditions d'éligibilité).	Le CODEL
FGIF	Fonds de Garantie pour la création, la reprise et le développement d'entreprises à l'initiative des femmes (sous conditions d'éligibilité).	Le CODEL
CREATEM	Aide à la création/reprise mise en place par le Conseil Régional du Centre moitié en subvention et moitié en avance remboursable. Plafonnée à 30 000€, les bénéficiaires sont les entreprises artisanales et dans les communes de moins de 7 000 habitants, les restaurants et les derniers commerces. Le minimum d'investissement éligible est de 10 000€.	Montage des dossiers par les organismes consulaires et instruction par le Conseil Régional du Centre
CAP CREATION	Aide à la création ou 1ère implantation en Région Centre mise en place par le Conseil Régional du Centre, moitié subvention, moitié avance remboursable plafonnée à 60 000€. Les bénéficiaires sont les entreprises industrielles ou de services aux professionnels. Les investissements éligibles sont ceux qui sont amortissables.	Conseil Régional du Centre Hervé SERIN au 02 37 84 10 75 herve.serin@regioncentre.fr
CAP SOLIDAIRE	Aide à la création mise en place par le Conseil Régional du Centre de 1 500€ en subvention lorsque le CREATEM ne peut être mobilisé. Le bénéficiaire n'a pas d'apport financier ni de prêt bancaire.	Montage des dossiers par la couveuse d'entreprises de Dreux ou la boutique de gestion d'Eure-et-Loir. Instruction par le Conseil Régional du Centre.
Fonds de garantie	Prise en charge, sous condition, de la moitié de la garantie proposée par OSEO ou la SIAGI par le Conseil Régional du Centre.	OSEO GARANTIE et la SIAGI à Orléans
AGEFIPH	Aide financière pour les personnes handicapées : Une subvention pouvant aller jusqu'à 12 000€, en complément d'un apport de fonds propres d'au moins 1 525€. Un accompagnement et un suivi individualisés par le prestataire conseil. (sous conditions d'éligibilité).	La Boutique de Gestion
ADIE	Microcrédits professionnels. L'offre de service est réservée aux créateurs d'entreprise exclus du système bancaire classique : allocataires des minimas sociaux (RMI, RSA, ASS, etc), allocataires de l'assurance chômage, etc.	ADIE 0 800 800 566
D'autres solutions de financement pour les projets de développement ou à l'innovation existent. Rapprochez-vous des interlocuteurs du réseau.		